

| DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC PROFILS ETUDES | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12.10.2023 Etaient présents: M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. | | | |
|--|--------------|---|----------------------------------|---------------------------------------|--|
| | | | Date de convocation : 05.10.2023 | Nb de conseillers En exercice : 10 | ECAILLE, S. JUHEN, E. LEE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY |
| | | | Date d'affichage : 06.10.2023 | Présents : 10 Votants : 10 | <u>Secrétaire de séance</u> : |
| N° Délibération 01247.2023.10.59 | Pouvoirs : 6 | Christian Grosgurin | | | |

OBJET : PATRIMOINE, GESTION DES BIENS, VOIRIE, RESEAUX — Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec Profils Etudes

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à la SARL Profils Etudes pour un montant total d'honoraires initial de 13 520 € HT par délibération du 28 février 2022,

Considérant l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux pour lesquels ce marché avait été conclu, de 208 000.00 € HT décomposés comme suit

- TF: Secteur Ecole Montant prévisionnel travaux 130 000 € HT;
- T01: Secteur « Les Mars » Montant prévisionnel travaux 48 000 € HT;
- T02 : Secteur Rue Val Mijoux Montant prévisionnel travaux 13 000 € HT ;
- TO 3 : Secteur Rue Royale Montant prévisionnel travaux 17 000 € HT.

Considérant l'estimation prévisionnelle définitive des travaux de 330 286,48 € HT décomposés comme suit :

- TF: Secteur Ecole Montant travaux 125 783,48 € HT;
- T01: Secteur « Les Mars » Montant travaux 51 412,62 € HT;
- T02 : Secteur Rue Val Mijoux Montant travaux 16 419,84 € HT;
- TO 3: Secteur Rue Royale Montant travaux 16 398,14 € HT;
- Secteur des Septfontaines : 114 972,40 € HT (secteur supplémentaire);
- Secteur Centre : 5 300 € HT (secteur supplémentaire).

Considérant que l''écart est principalement dû à l'évolution du programme pour prendre en compte le secteur centre et les travaux sur le secteur des Septfontaines qui n'étaient pas prévus initialement.

La phase avant-projet (AVP) est validée.

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Contrairement aux stipulations du marché, le montant définitif des honoraires sera arrêté lors du prochain conseil municipal.

Entendu l'exposé du maire,

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

5²LO

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres pré

ID: 001-210102471-20231012-D2023_10_059-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 23/03/2023

- ADOPTE l'avenant n°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation sur divers secteurs de la commune :
 - Portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 330 286,48 €
 HT;
 - o Approuvant la phase AVP.
- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1.
- AUTORISE le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Contre:

0

Abstention

0

Pour: 10

DELIBERATION N°01247.2023.10.59

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

